FED EXPERTS / CLIENTS ET PRESCRIPTEURS

Choisir un professionnel TSO

TSO vise à identifier les professionnels capables de travailler avec une traçabilité fiable, des pratiques sécurisées et des preuves vérifiables. Le comité FED attribue les labels lors de sa réunion mensuelle, pour les activités précisément admises.

Ce que le label prévoit de vérifier

FED examine les conditions d'exercice et le fonctionnement TSO réellement utilisé : outils, preuves de visite, protection, conservation et restitution des éléments. La possession d'un logiciel, d'un QR code ou d'une IA ne suffit pas.

Avant de confier une mission

• Identifiez la personne qui interviendra réellement.

• Vérifiez que son activité figure dans le périmètre du label actif.

• Vérifiez les certifications ou autres conditions d'exercice requises et l'assurance adaptée.

• Définissez la mission, les accès, le délai et les livrables attendus.

Mes engagements de prescripteur

• Je choisis sur des garanties vérifiables, avec des moyens et délais réalistes.

• Je n'impose aucune conclusion au professionnel.

• Je respecte la confidentialité des preuves et signale les difficultés de manière factuelle.

• Je vérifie de nouveau les conditions si l'intervenant change.

Une clause simple pour vos consultations

Le prestataire identifie les intervenants et justifie leurs compétences, leurs conditions d'exercice et leur assurance. Il explique comment il trace les visites et les constats. Un label TSO actif, pertinent pour la mission, pourra étayer ces éléments ; les preuves équivalentes seront examinées selon le cadre de la consultation.

Pour un marché public, faire vérifier les conditions d'utilisation du label dans la consultation. La formule « ou équivalent » ne suffit pas à elle seule.

Les limites à connaître

TSO est un label privé en préparation. Il ne remplace pas les certifications réglementaires, ne garantit pas l'absence de défaut et ne permet pas de considérer un professionnel non labellisé comme non conforme.

Organisation : _____

Représentant : _____

Date : _____ Signature : _____

Contact : contact@fed-experts.com • Aucun engagement d'achat ou d'exclusivité par cette signature.

Adhésion FED et modalités TSO

Mise à jour du 3 novembre 2026 • Version 0.9

En choisissant la démarche TSO, le professionnel s'engage à partager et à mettre en pratique les valeurs défendues par FED Experts : rigueur professionnelle, transparence, traçabilité des interventions, sécurité et capacité à justifier son travail.

L'adhésion personnelle à FED Experts est incluse dans l'offre de labellisation, sans cotisation supplémentaire. Cette adhésion exprime l'appartenance à une communauté engagée dans la fiabilité des prestations et la confiance des clients. Elle ne constitue pas un simple avantage tarifaire.

Ce que l'adhésion signifie pour le client

Le titulaire rejoint FED Experts pour porter ces engagements dans sa pratique. L'adhésion incluse ne dispense pas de l'examen technique du dossier. Un adhérent non labellisé ne peut pas être présenté comme titulaire TSO.

Ce qu'il faut vérifier

Vérifiez l'identité de la personne, les activités admises, le numéro du label, ses dates et son statut actuel. Une entreprise peut mentionner ses titulaires, sans étendre leur label à tous ses salariés. L'inscription à l'annuaire et le logo affiché sur LinkedIn ne constituent pas une preuve de labellisation.

Le registre public est en préparation. Dans l'attente ou en cas de doute, demandez confirmation à contact@fed-experts.com. Aucun titulaire n'est attesté par cette documentation générale.

Modalités de lancement

Tarifs retenus : premier label 240 €, adhésion personnelle FED incluse ; renouvellement annuel 120 € ; label supplémentaire dans le même dossier 120 €. Validité du label : 12 mois. Paiement de l'intégralité en une seule fois, uniquement après décision favorable du comité FED. Aucun paiement au dépôt du dossier ni en cas de refus. Le régime fiscal applicable sera précisé sur les documents de facturation avant engagement.